

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 août 2018

Présents : Aude BETTINELLI, Jean-Marc FEVRE, Jean-François MENESTRIER, Bruno PETIET, Elisabeth RABOLIN, Laurence RICQ, Alexandre SOUL, Sébastien THIBAUD, Maryline VALDUGA, Florence VRAC, Etienne VUILLEMIN

Absent excusé : François-Xavier POUX

Pouvoirs : Bertrand RUHIER à Sébastien THIBAUD – Carole LAMIELLE à Aude BETTINELLI – Stéphane RENAUD à Jean-François MENESTRIER

Secrétaire de séance : Maryline VALDUGA

La séance est ouverte à 20h37.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 9 juillet 2018
- Modification des statuts de la CAGB
- Subvention aux associations
- Programme sur le logement de la CAGB
- Eclairage public : niveau de prestation
- Validation devis reliure des archives
- Recours gracieux de la préfecture
- Recrutement sur le poste de secrétaire de mairie
- Personnel : jour du Maire
- Questions diverses

Ajout à l'ordre du jour :

- Délégation de signatures pour la dématérialisation
- Besoins en matériel informatique

Vote : 11 pour

1/ Approbation du compte-rendu du 9 juillet 2018

Vote : 13 pour – 1 abstention

2/ Délégation des signatures pour la dématérialisation

Tous les documents émis / reçus pour / vers la perception et la Préfecture doivent être dématérialisés. Le Service de l'aide aux communes est en charge du déploiement de l'outil nécessaire.

- La Perception de Pouilley-les-Vignes dont nous dépendons est en cours de déploiement. Pour assurer, de manière sécurisée, la signature et la diffusion des documents, l'application nécessite l'emploi d'un certificat nominatif, fourni gratuitement et dont nous devons définir les personnes en disposant.

Logiquement, le Maire, le 1er adjoint, l'adjoint en charge des finances ainsi que la secrétaire de Mairie doivent détenir ce certificat.

Vote : 14 pour

- La communication vers la Préfecture nécessite également une connexion hautement sécurisée.
- Le certificat est payant (205 € HT), valable 3 ans et nominatif.

Le Maire et le 1er adjoint doivent détenir ce certificat.

Vote : 14 pour

3/ Besoins en matériel informatique pour la nouvelle mairie

Présentation du matériel informatique nécessaire à la nouvelle mairie.

Accord de principe concernant le matériel à mettre en place.

Vote : 14 pour

4/ Modification des statuts de la CAGB

Le conseil doit se prononcer sur une modification des statuts de la CAGB afin d'intégrer dans les compétences de la CAGB la compétence voirie. L'acquisition de cette compétence est nécessaire pour passer en communauté urbaine.

Vote : 10 pour – 4 abstentions

Remarque du conseil : Ceci représente un « choix » imposé. Nous espérons que l'impact de cette décision se répercutera sur l'ensemble des communes de la CAGB, en particulier les communes les plus éloignées de Besançon.

5/ Subventions aux associations

- Bouts d'ficelles : 300 €
- AAPPMA : 300 €
- Anciens Combattants : 100 €
- Navois de l'Ognon : 200 €

- Comité des Fêtes : 800 € (500 € pour animations village et 300 € pour le Tennis Club)

Pour un montant global de 1700 €

Vote : 14 pour

Départ de Sébastien THIBAUD à 22h55

6/ Programme sur le logement de la CAGB

Le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs (PPGDLSID) est soumis à l'avis du conseil municipal.

Le PPGDLSID constitue un outil permettant de cadrer, consolider et améliorer les pratiques et règles communes en termes d'information des demandeurs et de traitement de la demande de logement social.

Les finalités de ce plan sont d'assurer correctement le dépôt des demandes, d'avoir des demandeurs mieux informés qui bénéficient d'un traitement équitable et rationalisé.

Le plan couvre l'ensemble du territoire de la CAGB.

Vote : 12 pour

Proposition de la commune de devenir « relais local d'information ». Ce rôle consiste à délivrer aux demandeurs se présentant en mairie un socle d'informations sur le logement social, fourni par le Grand Besançon sous forme d'un dépliant et d'orienter les demandeurs vers les bons interlocuteurs.

Vote : 12 pour

7/ Eclairage public : niveau de prestation

La CAGB reprend la compétence de 100% de l'éclairage public à partir du 1er janvier 2019.

2 niveaux de prestations sont proposés par le service éclairage public de la CAGB :

- Niveau 1 : 15€/point lumineux
- Niveau 2 : 25€/point lumineux

Après complément d'informations pris auprès de la CAGB et vu le caractère très vieillissant voire obsolète de notre parc, le niveau 2 est retenu (maintenance, mise en sécurité et dépannage, réactivité rapide sur éclairage défaillant, remplacement des équipements, visites, nettoyage, contrôles des armoires, contrôles réglementaires etc...).

Notre parc contient 179 points lumineux. Le montant s'élève donc à 4475 € avec la CAGB pour une dépense actuelle communale d'environ 6000 €

Vote : 12 pour

7/ Validation devis reliure des archives

Le registre d'Etat Civil de 1776 à 1791 est à l'atelier de reliure d'Uzès depuis 2016, sans un quelconque ordre de reliure donné depuis. Dans un souci de sauvegarde du patrimoine et de transmission, le conseil souhaite ordonner la reliure et récupérer ce registre.

Vote : 12 pour

Départ de Florence VRAC à 23h15

8/ Recours gracieux de le Préfecture

Lors du conseil municipal du 11 juin dernier, le conseil a décidé de donner pouvoir au maire d'ordonner les dépenses jusqu'à 5000€.

Etant donné que la décision était générale, elle n'est pas conforme aux textes de lois qui précisent les domaines pour lesquels le conseil peut donner pouvoir au maire dans ces domaines.

Le conseil doit prendre une décision pour annuler la décision du 11 juin dernier.

Vote : 11 pour

9/ Recrutement concernant le poste de secrétaire de Mairie

Mademoiselle Léa ANDREANI a été retenue pour occuper le poste de secrétaire de mairie.

Son contrat , d'une durée de 1 an, prendra effet à compter du 17 septembre 2018.

10/ Personnel : Jour du Maire

Réflexion ajournée

11/ Informations diverses

Le matériel communal est destiné uniquement à l'usage de la Mairie et des associations de Cussey.

La séance est levée à 23h30